

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AR Prefecture **DU COMITE SYNDICAL**

063-256300997-20230622-434_2023-DE
Reçu le 13/07/2023 Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à 18 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 15 juin 2023

Membres	
Titulaires En exercice	14
Présents	10
Suppléants En exercice	14
Présents	1
Votants Eau Collectif	11
Autonome	11
	6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, ARMENGAUD Norbert, BONNOT Marc, Yves GACON

Madame Yvette DA SILVA, BEARD Dolorès

Etaient absents : Sandrine PERI

Excusés : Mme Patricia CHATAING, Mme CHASSANG Chantal, Mr Frédéric CHONIER,

Procurations : Mme Patricia CHATAING à Mr Tony BERNARD, Frédéric CHONIER à Mr Gérard RIMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur BERNARD Tony

Objet de la délibération : Rejet des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement collectif – Autorisation de signature du Président

Le Président explique aux délégués que pour assurer le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement collectif et préserver l'environnement, il est nécessaire d'améliorer le suivi et la surveillance des rejets des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement collectif. En effet, les eaux usées rejetées par les industriels ou établissements de restauration sont

très différentes des eaux usées rejetées par les particuliers, avec des caractéristiques propres à leur secteur d'activité. Elles peuvent contenir des charges polluantes et toxiques telles que graisses, hydrocarbures, métaux lourds, solvants, etc... C'est pourquoi, il est nécessaire d'autoriser le Président à signer « des arrêtés de déversement » fixant les modalités de rejet des eaux usées et/ou « des conventions de rejets pour les abonnés concernés ».

Le comité après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à délivrer les autorisations de rejets autres que domestiques dans le réseau d'assainissement collectif.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le jeudi 22 juin 2023

Le Président,
Guy PRADELLE

